

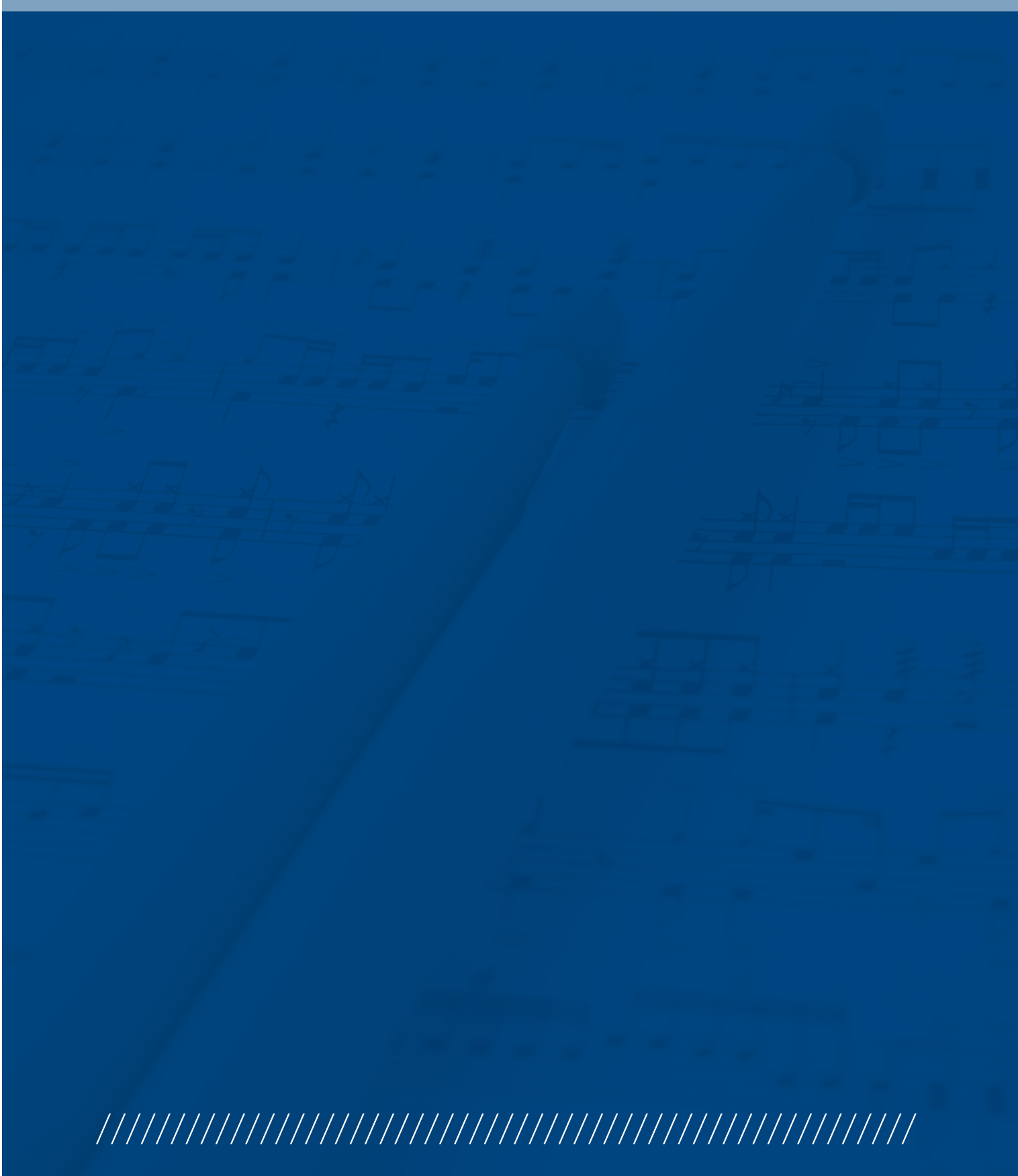
# 2022.

## RAPPORT ANNUEL

Union des Mutuelles  
d'Assurances Monceau // // // // //



# SOMMAIRE



# SOMMAIRE



Conseil d'administration, Direction générale et Comité d'audit	4
Mutuelles adhérentes à l'Union au jour de l'assemblée générale	5

## 1. ETATS FINANCIERS 2022 7

Rapport de gestion du conseil administration à l'assemblée générale	9
Comptes annuels	20
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	46
Rapport spécial des commissaires aux comptes	54

## 2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2023 59

Résolutions	60
-------------	----



# CONSEIL D'ADMINISTRATION, ///

## DIRECTION GÉNÉRALE ET COMITÉ D'AUDIT

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'UNION DES MUTUELLES D'ASSURANCES MONCEAU

AU 31 DÉCEMBRE 2022

#### PRÉSIDENT

- Jérôme Sennelier

#### VICE-PRÉSIDENTS

- Patrice Bessone
- Anne-Cécile Martinot

#### SECRÉTAIRE

- Paul Tassel

#### ADMINISTRATEURS

- Nicolas Barissat Mayrand
- Franck Guichard

#### PRÉSIDENTS HONORAIRES

- Gilles Dupin
- Paul Tassel

### DIRECTION GÉNÉRALE

- **Christophe Gibaud**, Directeur général
- **Raphaël Briand**, Directeur général délégué

### COMITÉ D'AUDIT

#### PRÉSIDENT

- René Vandamme

#### MEMBRE

- Paul Tassel



## MUTUELLES ADHÉRENTES À L'UNION AU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)

- Président : **Robert Bettini**

Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière (Master)

- Président : **Patrice Bessone**

Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)

- Président : **Jérôme Sennelier**

Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)

- Président : **Bertrand Casagrande**

Société Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)

- Président : **Nicolas Barissat Mayrand**





## **ETATS FINANCIERS 2022**

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 20 juin 2023.....	9
Comptes de annuels.....	20
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....	46
Rapport spécial des commissaires aux comptes .....	54

# 1

# AUTO-ECOLE





# RAPPORT DE GESTION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2023

### SITUATION ET ACTIVITÉ DE L'UMAM ET DE SES MUTUELLES

#### AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'UMAM, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, est une union de mutuelles qui ne distribue directement aucun contrat d'assurance, mais réassure à 100 % des sociétés d'assurance mutuelles prenant en charge, pour leur compte collectif, les obligations de solvabilité imposées par la loi aux sociétés d'assurance ; ce fonctionnement dispense d'agrément les sociétés mutuelles adhérant à l'Union.

Totalement indépendante dans ses choix stratégiques et de gouvernance d'entreprise, l'UMAM partage avec d'autres sociétés d'assurance mutuelles les moyens utiles à la gestion des contrats et de la société et mis en commun dans le cadre des GIE du groupe dit « Monceau Assurances ».

L'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau réassure ses adhérents à 100 % en se portant caution solidaire de leurs engagements dans les conditions fixées à l'article L. 322-26-3 du code des assurances.

Elle fédérait jusqu'en 2010 onze sociétés mutuelles d'assurances, la plupart avec une zone de chalandise locale, trois d'entre elles étant liées à des organisations professionnelles. Depuis, différentes opérations ont eu pour effet d'abaisser le nombre d'adhérents de l'Union, mais surtout de réduire l'importance des risques souscrits et réassurés par elle, allégeant ses besoins futurs de marge de solvabilité. La démarche la plus fréquemment suivie a consisté à transformer certaines mutuelles locales en agences générales, en garantissant à la fois la continuité du service auquel les sociétaires des mutuelles concernées étaient attachés et la bonne liquidation des engagements passés. Dans ce schéma, l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau garantit la bonne fin de la liquidation des engagements souscrits antérieurement à la date d'effet du transfert, au travers de son adhérent, la Mutuelle Centrale d'Assurances, qui a absorbé ces différentes mutuelles après transferts de leur portefeuille à Monceau Générale Assurances.

En 2022, l'UMAM compte cinq adhérentes qui offrent un catalogue de produits et services essentiellement tournés vers l'assurance automobile, l'habitation, la vie privée, les instruments de musique, l'ensemble pour des particuliers et des professionnels (artisans taxis, auto-écoles, artistes et élèves musiciens) :

- La Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (MASTER)
- La Mutuelle d'assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)
- La Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique) (SMAMMM)
- La Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)
- La Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)

#### LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

Après des années 2020 et 2021 atypiques, marquées par la crise Covid-19, impactant à la fois l'activité commerciale mais également la sinistralité, l'exercice 2022 est un retour vers une activité opérationnelle plus similaire à la période antérieure à cette crise, et ce malgré le début de la guerre en Ukraine et le retour d'une inflation forte en France.

En termes d'activité, le nombre de contrats au sein des mutuelles adhérentes de l'UMAM a baissé de 5,2 % et s'établit à 10 087, l'essentiel de l'activité restant porté par les risques Auto-Ecole (MASTER) et Taxi (MAT).

Au niveau opérationnel, la migration de l'outil de gestion MonceauNet V2 vers l'outil MonceauNet V3, initiée en fin d'année 2021, s'est déroulée début novembre 2022. Ce projet concernait l'ensemble des mutuelles adhérentes à l'UMAM, qui utilisaient encore jusqu'à cette date l'outil V2. Cette migration était d'une part nécessaire au regard de l'obsolescence de l'outil v2, et permet d'autre part une mutualisation de moyens entre Monceau Générale Assurances (MGA) et les mutuelles de l'UMAM, comme la mise à disposition de l'offre produits MGA ou encore la mise en commun des nouvelles fonctionnalités : LCBFT, process de contentieux, etc. Cette réalisation fut en outre une belle expérience transverse et collective, impliquant à la fois les équipes vendômoises et parisiennes de Monceau Assurances, les équipes Métier comme les fonctions support que sont la Direction des Systèmes d'Information ou la Direction des comptabilités.

Enfin, en termes de gouvernance, suivant la proposition de M. Christophe Gibaud, directeur général de l'UMAM, le conseil d'administration a désigné en fin d'année 2022 M. Raphaël Briand en qualité de directeur général délégué. Ce dernier a également été nommé dirigeant effectif.

# RAPPORT DE GESTION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2023

### FOCUS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

A fin décembre 2022, les primes s'affichent à 10,2 M€ en hausse de 3 % par rapport à 2021 (9,9 M€). A noter sur l'exercice en cours une régularisation des émissions de primes sur la MASTER au titre de 2020 d'un montant de 589K€. En neutralisant cette régularisation intervenue sur l'exercice, les primes s'élèveraient à 9,5 M€ en baisse de 4 % par rapport à l'exercice antérieur.

A fin 2022, la charge de sinistres représente 8,0 M€ en forte augmentation (+17 %) par rapport aux 6,8 M€ constatés un an auparavant. Cette augmentation est principalement imputable à la MAT (+1,18 M€ de charge sinistres) avec la survenance de 4 sinistres graves, dont 3 sur des flottes automobiles. La sinistralité de la MASTER augmente également de 248 k€ par rapport à 2021.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 1,9 M€ en progression de 27,5 %, dont 12,7 % s'expliquent être en provenance des GIE.

Dès lors, le résultat technique brut avant produits financiers ressort avec une perte de 0,8 M€ contre un gain de 1,2 M€ en 2021.

Le résultat de réassurance s'affiche en faveur des réassureurs à 0,55 M€ contre un résultat de réassurance de -1,1 M€ un an plus tôt. En conséquence, après réassurance, le résultat technique est une perte à hauteur de -1,1 M€ contre un gain de 0,6 M€ en 2021. Et le ratio combiné brut est de 108,14 % contre 87,69 % en 2021.

Le résultat financier s'élève à 1,6 M€ contre 3,6 M€ en 2021, en raison des turbulences intervenues sur les marchés au cours de l'exercice 2022.

Ainsi, après une charge d'impôt de 45 K€, le résultat net est un bénéfice de 148 K€.

Prenant en compte ce résultat qu'il est proposé à l'assemblée générale d'affecter au report à nouveau, les capitaux propres sont stables, à 19,1 M€ contre 19 M€ à la fin de l'exercice précédent.

### LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GESTION FINANCIÈRE ÉPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2022 est marquée par la guerre en Ukraine et le retour de l'inflation. Au cours de l'exercice, l'Union a ainsi pu éprouver les principes directeurs de sa gestion financière, qui s'inscrivent dans le prolongement de la politique menée depuis la crise dite des "sub-primes". La recherche de rendements réels, la protection contre une réévaluation des rendements obligataires, la diversification des facteurs de risque et le maintien d'actifs tangibles dans le portefeuille d'investissements caractérisent les principes directeurs de la gestion financière de l'Union. Ces objectifs de recherche de rendements stables et d'adossement à des actifs réels et sûrs visent à protéger les placements des sociétaires et de l'Union contre les poussées inflationnistes et les tensions sur les taux longs.

Une réalité demeure : c'est moins l'évolution des marchés financiers que les niveaux des taux d'intérêt qui conditionnent la vie des entreprises d'assurance et leur situation financière, surtout depuis que la réglementation européenne Solvabilité 2 a acté le principe d'évaluer les actifs comme les passifs à la valeur de marché. Des écarts de taux, même de l'ordre de quelques centimes, peuvent avoir d'importants effets sur la valeur des portefeuilles obligataires, sur les titres aux échéances les plus lointaines notamment, et sur les passifs techniques, parfois très longs dans certaines branches d'activité, lorsqu'ils sont appréciés selon les règles imposées par Solvabilité 2. Dès lors, la courbe des taux d'intérêt constitue le principal indicateur à surveiller pour une bonne gestion de l'entreprise.

Par ailleurs, la remontée des taux amorcée au début de 2022 étant couplée à des niveaux d'endettement très élevés dans un grand nombre de pays développés, la soutenabilité de la dette de ces pays est replacée au centre des préoccupations des investisseurs, surtout lorsque la croissance s'avère moins élevée. Cette situation justifie ainsi que la politique déployée par l'Union sous-pondère le plus possible la part des obligations souveraines, de la zone euro en particulier.

La politique financière de l'exercice pour l'UMAM s'est inscrite dans le cadre défini conjointement avec les autres sociétés françaises associées à la Mutuelle Centrale de Réassurance. Il n'y a pas eu d'actions particulières en termes de gestion d'actifs.

Les produits nets de charges générés par les investissements s'élèvent à 1 610 k€ en 2022. Ils se ventilent par nature comme suit (en k€) :

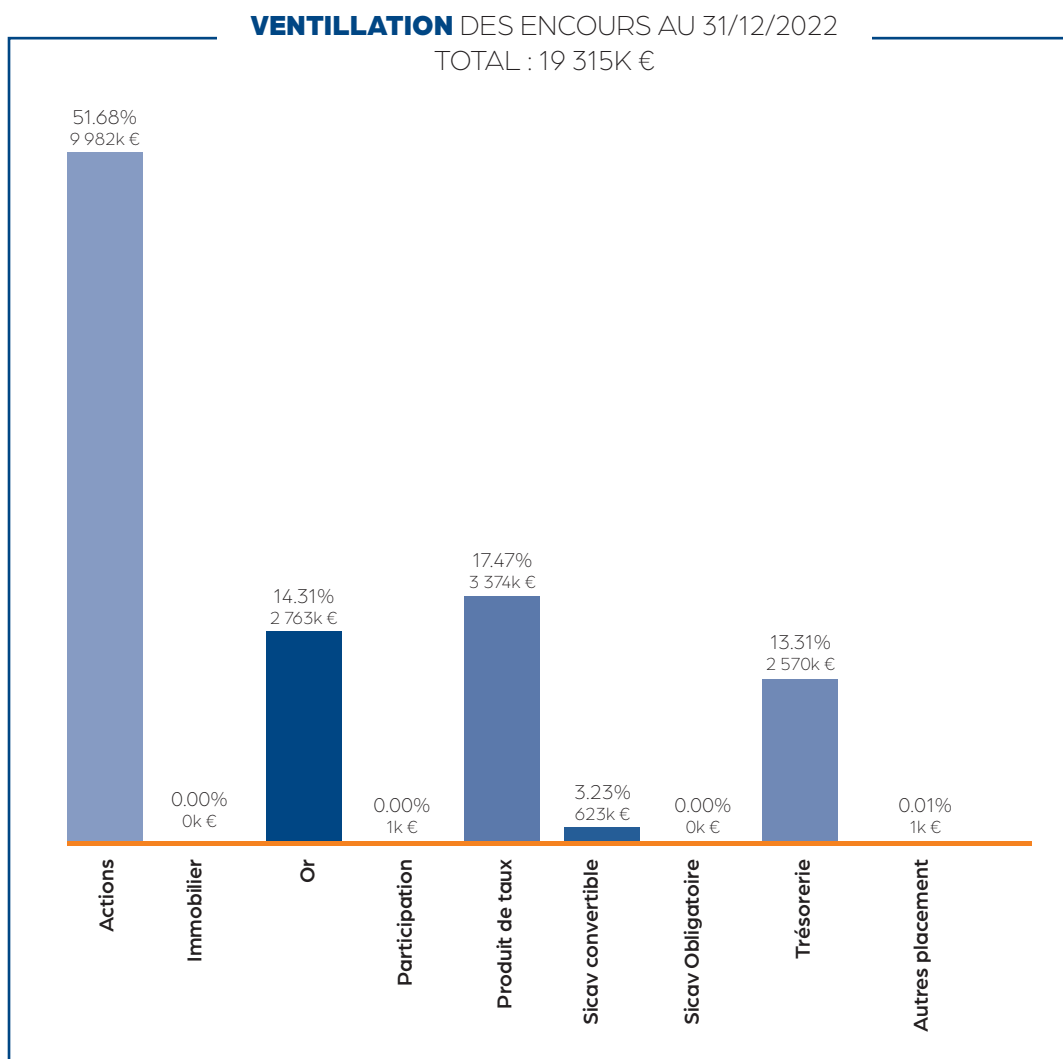
Nature des charges	Total Exercice N	Total Exercice N-1
Intérêts	0	0
Frais externes de gestion	0	4
Frais internes	76	61
<b>Frais de gestion des placements et intérêts financiers</b>	<b>76</b>	<b>65</b>
Amortissement de défférences de prix de remboursement	50	0
Dotations à la provision pour dépréciations à caractères durable	0	50
<b>Autres charges des placements</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
Moins-values réalisées	11	25
Dotations à la réserve de capitalisation	0	0
<b>Perte provenant de la réalisation des placements</b>	<b>11</b>	<b>25</b>
<b>Total charges des placements</b>	<b>136</b>	<b>140</b>

Nature des produits	Total Exercice N	Total Exercice N-1
Placements immobilières	0	0
Autres placements - Autres	127	125
<b>Revenus des placements</b>	<b>127</b>	<b>125</b>
Produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir	0	0
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	0	0
Intérêts et produits financiers divers	0	0
<b>Autres produits de placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	0	25
Plus-values sur réalisation de placements	1 618	3 565
Reprise sur la réserve de capitalisation	0	0
<b>Profits provenant de la réalisation de placements</b>	<b>1 618</b>	<b>3 565</b>
<b>Total produits des placements</b>	<b>1 745</b>	<b>3 691</b>
<b>Net</b>	<b>1 610</b>	<b>3 551</b>

# RAPPORT DE GESTION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2023

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de placement de l'UMAM est composé de la façon suivante :

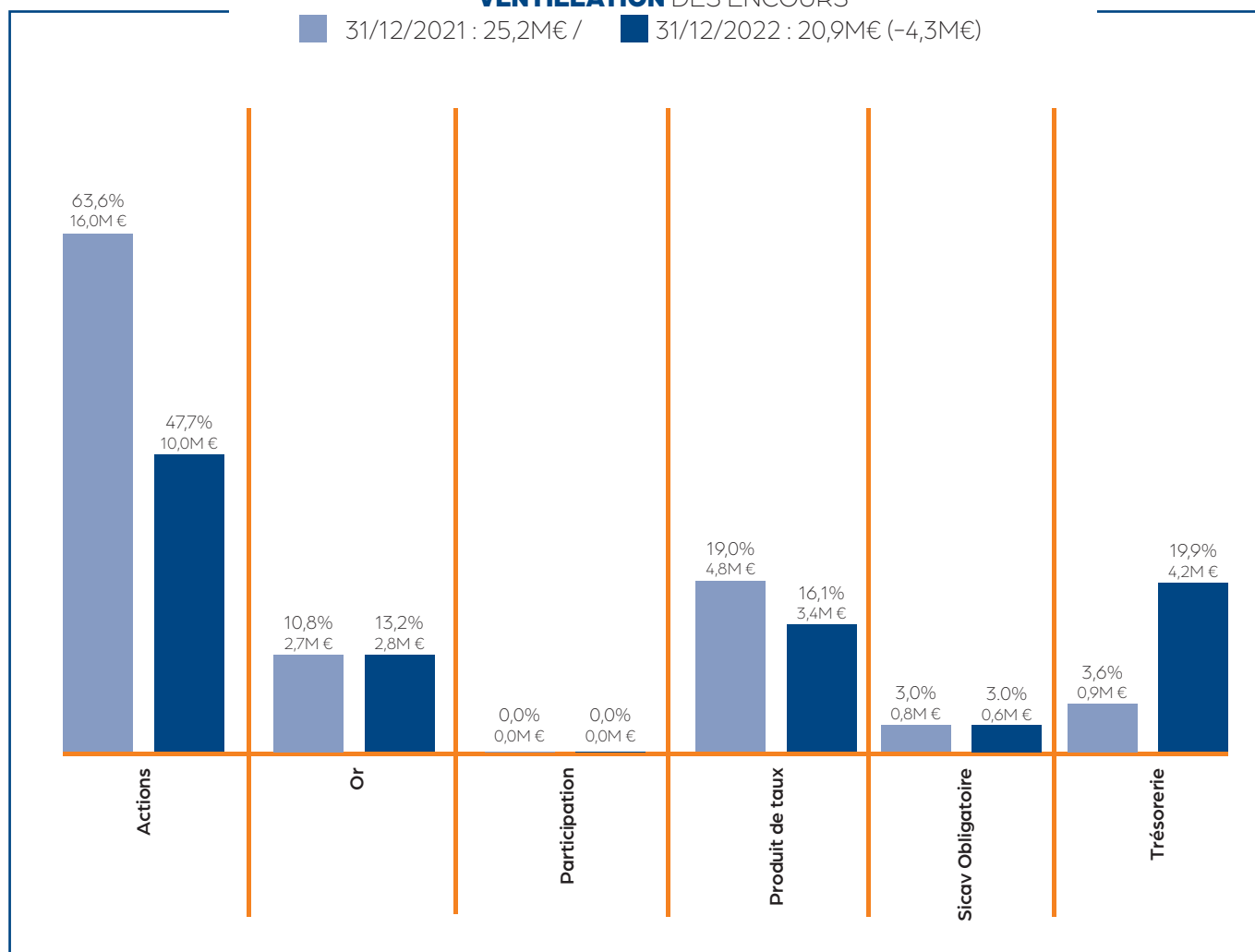


Même si les passifs de l'Union présentent une durée moyenne courte, la gestion financière vise à protéger les portefeuilles contre les conséquences du scénario qui serait le plus destructeur de leur valeur, caractérisée par des tensions sur les taux longs et des poussées inflationnistes.

La gestion des actifs privilégie alors désormais la détention d'actifs réels, en particulier les actions, qui représentent plus de 50 % de l'encours géré. Le portefeuille d'obligations est en partie composé de titres souverains indexés sur l'inflation.

## VENTILLATION DES ENCOURS

■ 31/12/2021 : 25,2M€ / ■ 31/12/2022 : 20,9M€ (-4,3M€)



La baisse d'encours du portefeuille est due principalement aux marchés actions qui ont été défavorables sur l'année 2022. Le CAC 40 baisse de 10 % entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022, surperformant les actions mondiales et les portefeuilles d'obligations longues. Les mouvements de l'année ont surtout été réalisés pour la gestion de la trésorerie. On peut noter également la vente de 3,1 millions d'euros de fonds d'investissement actions : FCP Monceau Europe. Le dernier mouvement significatif est l'aménagement de détention de l'or physique, en vendant les titres FDC or physique pour acheter des lingots d'or en direct. Cet aménagement fait baisser les frais associés.

A la fin de la période, la poche actions représente 48 % de l'encours global de l'Union, seule poche pouvant apporter des performances satisfaisantes dans un environnement inflationniste et de hausses de taux d'intérêt. La trésorerie avoisine les 20 % et permettra à la direction financière de saisir des opportunités en cas de forte volatilité sur les marchés actions ou taux. Les produits de taux ne représentent plus que 16 %, partagés en deux catégories : les obligations d'Etat indexées sur l'inflation et les obligations privées à taux fixe. La poche d'or, protégeant le portefeuille contre une hausse de l'inflation ressort à 13 %.

# RAPPORT DE GESTION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2023

### EVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ

#### CONFLIT UKRAINE - RUSSIE

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines. L'Union et ses mutuelles n'ont pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

#### UNE SOLVABILITÉ ASSURÉE ET UN AVENIR ABORDÉ AVEC CONFIANCE

Appréciée selon les normes actuelles, entrées en vigueur le 1er janvier 2016, la solvabilité de l'UMAM est largement assurée : les éléments constitutifs de marge de solvabilité s'élèvent à 18,4 millions d'euros, et couvrent à 294 % la marge de solvabilité requise, évaluée à 6,3 millions d'euros, soit un taux de couverture très supérieur à celui de 100 % répondant aux obligations réglementaires.

Dans ces conditions, l'Union aborde avec confiance les années à venir, pouvant concentrer ses efforts sur l'achèvement de l'assainissement des portefeuilles encore fragiles, et surtout sur la conception et la mise en œuvre d'une politique de développement de l'activité de ses adhérents.

#### UNE TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'INFORMATION COMPTABLE

Le choix a été fait en 2021 de se doter d'un nouveau logiciel destiné à améliorer le système d'information comptable et financière par une automatisation accrue et une sécurité renforcée. Les équipes concernées ont été fortement impliquées en 2022 et vont ainsi voir leurs efforts aboutir dès l'exercice 2023.

#### CRÉATION D'UN « ASSUJETTI UNIQUE », DIT GROUPE TVA

Afin de pallier la suppression du régime fiscal des groupements prévus par l'article 261 B du CGI, Mutuelle Centrale de Réassurance et plusieurs de ses filiales françaises ainsi que CAPMA-CAPMI ont opté pour la création d'un Groupe TVA (Assujetti Unique) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, conformément aux dispositions de l'article 256 C du Code général des impôts (CGI), qui permet aux entités qui le composent de bénéficier de l'exonération de TVA

sur leurs transactions intragroupes. Il est composé des 17 membres suivants : Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances, CAPMA-CAPMI, Monceau Retraite et Epargne, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP), Monceau Assurances Dommages, Service Central des Mutuelles, Monceau Patrimoine Conseil, AGORASSUR, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Ass. Mutuelle Centrale d'Assurances, Mutuelle d'Assurance Artisanat Transport, Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière, Mutuelle d'Assurance du Midi, Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique, Monceau Agences Immobilier et Monceau Investissements Mobiliers.



## **EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

---

Néant

## **PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES SUR L'EXERCICE DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS**

---

Néant

## **LISTE DES ORGANISMES AVEC LESQUELS LA MUTUELLE CONSTITUE UN GROUPE AU SENS DE L'ARTICLE R 345-1-1 DU CODE DES ASSURANCES**

---

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Pétersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de l'UMAM.

Ainsi, l'UMAM, CAPMA&CAPMI, MCR et ses filiales forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances.

## **JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Au cours de l'exercice 2022, 5 200 euros de jetons de présence sont dus aux membres du Conseil d'administration.

## **EFFECTIF MOYEN SUR L'EXERCICE**

---

Pour l'exercice de son activité, l'Union s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des GIE auxquels elle adhère. Elle n'emploie pas de salarié.

# RAPPORT DE GESTION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2023

### ANNEXES

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>	-	-	-	-	-	-
Nombre de factures concernées	-	-	1	-	-	-
Montant total des factures concernées	-	-	2 000	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice	-	-	-	-	-	-
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>	-	-	-	-	-	-
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclus	-	-	-	-	-	-
<b>(C) Délais</b>	-	-	-	-	-	-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>						



## ANNEXES

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

	Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(D) Tranches de retard de paiement</b>	-	-	-	-	-	-
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	-
Montant total de la facture concernées	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
<b>(E) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées</b>	-	-	-	-	-	-
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montants total des factures exclues	-	-	-	-	-	-
<b>(F) Délais</b>	-	-	-	-	-	-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>						

# RAPPORT DE GESTION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2023

### Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

En euros	2022	2021	2020	2019	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000
Nombre des actions ordinaires existantes					
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximum d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 235 036	9 819 857	7 800 817	9 538 942	9 709 830
Résultat avant impôts et participations des salariées	249 705	3 669 991	517 329	1 298 274	272 300
Impôts sur les bénéfices	45 673	920 278	51 743	372 498	22 230
Participations des salariées au titre de l'exercice	56 142	183 571	52 157	170 792	114 590
Résultat après impôts et participation des salariées	147 890	2 566 142	413 429	754 983	179 970
Résultat distribué					
Résultat par action en euros					
Résultat après impôts et participations des salariées					
Dividendes attribués à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	1 215	1 267	844	508	594





## Bilan Actif

	31/12/2022	31/12/2021
<b>1 – Compte de liaison avec le siège</b>		
<b>2 – Actifs incorporels</b>		
<b>3 – Placements</b>	21 388 099	22 398 990
<b>3a – Terrains et constructions</b>		
<b>3b – Placements dans des entreprises liées</b>	750 000	2 000 000
<b>3c – Autres placements</b>	20 637 090	20 397 981
<b>3d – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	1 009	1 009
<b>4 – Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>		
<b>5 – Part des cessionnaires et des rétro cessionnaires dans les provisions techniques</b>	16 503 561	16 491 576
<b>5a – Provisions pour primes non acquises non-vie</b>		
<b>5b – Provisions d'assurance vie</b>		
<b>5c – Provisions pour sinistres vie</b>	15 312 703	15 213 544
<b>5d – Provisions pour sinistres non-vie</b>		
<b>5e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie</b>		
<b>5f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie</b>		
<b>5g – Provisions pour égalisation</b>		
<b>5h – Autres provisions techniques vie</b>	1 190 858	1 278 032
<b>5i – Autres provisions techniques non-vie</b>		
<b>5j – Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie</b>		
<b>6 – Créances</b>	5 373 420	4 735 505
<b>6a – Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	3 121 834	3 066 443
<b>6aa – Primes restant à émettre</b>	- 5 014	- 211 379
<b>6ab – Autres créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	3 126 848	3 277 822
<b>6b – Créances nées d'opérations de réassurance</b>	2 147	362 659
<b>6c – Autres créances</b>	2 249 439	1 306 402
<b>6ca – Personnel</b>		
<b>6cb – État, organismes sociaux, collectivités publiques</b>	929 900	26 341
<b>6cc – Débiteurs divers</b>	1 319 539	1 280 061
<b>7 – Autres actifs</b>	1 834 970	613 105
<b>7a – Actifs corporels d'exploitation</b>	151 662	140 825
<b>7b – Comptes courants et caisse</b>	1 683 308	472 280
<b>8 – Comptes de régularisation – Actif</b>	58 371	44 259
<b>8a – Intérêts acquis non échus</b>	30 354	29 272
<b>8b – Frais d'acquisition reportés</b>	23 070	12 477
<b>8c – Autres comptes de régularisation</b>	4 947	2 510
<b>9 – Différence de conversion</b>		
<b>Total actif</b>	<b>45 158 421</b>	<b>44 283 436</b>

## Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
<b>1 – Capitaux propres</b>	19 176 866	19 028 975
<b>1a – Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué</b>	10 500 000	10 500 000
<b>1b – Réserves de réévaluation</b>		
<b>1c – Autres réserves</b>	1 582 622	1 582 622
<b>1d – Report à nouveau</b>	6 946 353	4 380 211
<b>1e – Résultat de l'exercice</b>	147 890	2 566 142
<b>2 – Passifs subordonnés</b>		
<b>3 – Provisions techniques brutes</b>	20 686 847	19 743 307
<b>3a – Provisions pour primes non acquises – non-vie</b>	177 455	110 048
<b>3b – Provisions d'assurances vie</b>		
<b>3c – Provisions pour sinistres vie</b>		
<b>3d – Provisions pour sinistres – non-vie</b>	18 420 781	18 051 744
<b>3e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie</b>		
<b>3f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes – non-vie</b>		
<b>3g – Provisions pour égalisation</b>		
<b>3h – Autres provisions techniques vie</b>		
<b>3i – Autres provisions techniques – non-vie</b>	2 088 612	1 581 515
<b>4 – Provisions techniques des contrats en unités de compte vie</b>		
<b>5 – Provisions</b>	4 006	6 925
<b>6 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	3 179 755	2 808 091
<b>7 – Autres dettes</b>	1 933 791	2 568 505
<b>7a – Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>	8 115	108 379
<b>7b – Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	267 369	99 281
<b>7c – Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)</b>		
<b>7d – Dettes envers des établissements de crédit</b>		
<b>7e – Autres dettes</b>	1 658 307	2 360 845
<b>7ea – Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus</b>		
<b>7eb – Personnel</b>	0	
<b>7ec – État, organismes sociaux et collectivités publiques</b>	55 403	844 992
<b>7ed – Créanciers divers</b>	1 602 904	1 515 853
<b>8 – Comptes de régularisation – passif</b>	177 156	127 632
<b>9 – Différence de conversion</b>		
<b>Total passif</b>	<b>45 158 421</b>	<b>44 283 436</b>



## Compte technique de l'assurance non vie

	Opérations Brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes 2022.12	Opérations Nettes 2021.12
<b>1 – Primes</b>	<b>10 167 629</b>	<b>(8 568 918)</b>	<b>1 598 710</b>	<b>1 620 227</b>
1a – Primes	10 235 036	(8 568 918)	1 666 117	1 572 395
1b – Variation de primes non acquises	(67 407)		(67 407)	47 832
<b>2 – Produits des placements alloués</b>	<b>287 614</b>		<b>287 614</b>	<b>506 145</b>
Produits des placements alloués (Produit des placements alloués)	287 614		287 614	506 145
<b>3 – Autres produits techniques</b>				
<b>4 – Charges des sinistres</b>	<b>(7 987 357)</b>	<b>5 449 291</b>	<b>(2 538 066)</b>	<b>(2 070 328)</b>
4a – Prestations et frais parés	(7 659 611)	5 350 132	(2 309 480)	(2 378 739)
4b – Charges des provisions pour sinistres	(327 745)	99 159	228 586	308 411
<b>5 – Charges des autres provisions techniques</b>	<b>(507 096)</b>	<b>(87 174)</b>	<b>(594 270)</b>	<b>12 331</b>
<b>6 – Participation aux résultats</b>				
<b>7 – Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>(1 910 588)</b>	<b>2 655 422</b>	<b>744 833</b>	<b>1 110 092</b>
7a – Frais d'acquisition	(1 319 930)		(1 319 930)	(1 074 960)
7b – Frais d'administration	(590 658)		(590 658)	(423 858)
7c – Commissions reçues des réassureurs		2 655 422	2 655 422	2 608 910
<b>8 – Autres charges techniques</b>	<b>(590 596)</b>		<b>(590 596)</b>	<b>(587 241)</b>
<b>9 – Variation de la provision pour égalisation</b>				
<b>Résultat technique Non vie</b>	<b>(540 394)</b>	<b>(551 380)</b>	<b>(1 091 775)</b>	<b>591 228</b>

## Compte de résultat **non technique**

	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2021
<b>1 – Résultat technique de l'assurance vie</b>		
<b>2 – Résultat technique l'assurance non-vie</b>	- 1 091 775	591 228
<b>3 – Produits des placements</b>	1 745 493	3 690 703
<b>3a</b> – Revenus des placements	127 390	124 913
<b>3b</b> – Autres produits des placements		488
<b>3c</b> – Produits provenant de la réalisation des placements	1 618 103	3 565 301
<b>4 – Produits des placements alloués</b>		
<b>5 – Charges des placements</b>	- 139 133	- 137 825
<b>5a</b> – Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	- 79 086	- 63 354
<b>5b</b> – Autres charges des placements	- 49 524	- 49 640
<b>5c</b> – Pertes provenant de la réalisation des placements	- 10 523	- 24 831
<b>6 – Produits des placements transférés</b>	- 287 614	- 506 145
<b>7 – Autres produits non techniques</b>	27 194	26 581
<b>8 – Autres charges non techniques</b>		
<b>9 – Résultat exceptionnel</b>	- 4 460	5 450
<b>9a</b> – Produits exceptionnels	1 651	5 455
<b>9b</b> – Charges exceptionnelles	- 6 110	- 5
<b>10 – Participation et intéressement des salariés</b>	- 56 142	- 183 571
<b>11 – Impôt sur les sociétés</b>	- 45 673	- 920 278
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>147 890</b>	<b>2 566 142</b>



## 1 FAITS MARQUANTS

A la fin de l'exercice 2022, les primes s'affichent à 10,2 millions d'euros, en hausse de 3 % par rapport à 2021, où elles s'élevaient à 9,9 millions d'euros. Au cours de l'exercice, une régularisation des émissions de primes sur la MASTER au titre de 2020 a été comptabilisée à hauteur de 589 k€. En neutralisant cette régularisation intervenue sur l'exercice, les primes s'élèvent à 9,6 millions d'euros, soit une baisse de 3 % par rapport à l'exercice antérieur. En termes de volume, le nombre de contrats au sein des mutuelles adhérentes de l'UMAM a baissé de 5,2 % et s'établit à 10 087, l'essentiel de l'activité restant porté par les risques Auto-Ecole (MASTER) et Taxi (MAT).

A fin 2022, la charge de sinistres représente 8,0 millions d'euros en forte augmentation (+17 %) par rapport aux 6,75 M€ constatés un an auparavant. Cette augmentation est principalement imputable à la MAT (+1,18 millions d'euros de charge sinistres) avec la survenance de 4 sinistres graves (dont 3 sur des flottes automobiles). La sinistralité de la MASTER augmente également de 248 k€ par rapport à l'exercice 2021.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 1,9 millions d'euros, en progression de 27,47 %, dont 12,7 % en provenance des GIE. Dès lors, le résultat technique brut avant produit financier ressort avec une perte de 0,8 M€ contre un gain de 1,2 M€ en 2021.

Le résultat de réassurance s'affiche en faveur des réassureurs à 0,5 millions d'euros, contre un résultat de réassurance de -1,1 M€ un an plus tôt. En conséquence, après réassurance, le résultat technique est une perte à hau-

teur de -1,1 millions d'euros contre un gain de 0,6 millions d'euros en 2021. Et le ratio combiné brut est de 108,14 % contre 87,69 % en 2021.

Le résultat financier s'élève à 1,6 millions d'euros contre 3,6 millions d'euros en 2021. Ainsi, après une charge d'impôt de 45 k€, le résultat net est un bénéfice de 148 k€.

Prenant en compte ce résultat qu'il est proposé à l'assemblée générale d'affecter au report à nouveau, les capitaux propres sont en légère augmentation à 19,1 millions d'euros, contre 19 millions d'euros à la fin de l'exercice 2021.

### Une transformation du système d'information comptable

Le choix a été fait en 2021 de se doter d'un nouveau logiciel destiné à améliorer le système d'information comptable et financière par une automatisation accrue et une sécurité renforcée. Les équipes concernées ont été fortement impliquées en 2022 et vont ainsi voir leurs efforts aboutir dès l'exercice 2023.

### Création d'un « Assujetti unique », dit groupe TVA

Afin de pallier la suppression du régime fiscal des groupements prévus par l'article 261 B du CGI, Mutuelle Centrale de Réassurance et plusieurs de ses filiales françaises ainsi que CAPMA-CAPMI ont opté pour la création d'un Groupe TVA (Assujetti Unique) à compter du 1er janvier 2023, conformément aux dispositions de l'article 256 C du Code général des impôts (CGI), qui permet aux entités qui le composent de bénéficier de l'exonération de TVA sur leurs transactions intragroupes. Il est composé des 17 membres suivants : Mutuelle Centrale de

Réassurance, Monceau Générale Assurances, CAPMA-CAPMI, Monceau Retraite et Epargne, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP), Monceau Assurances Dommages, Service Central des Mutuelles, Monceau Patrimoine Conseil, AGORASUR, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Ass. Mutuelle Centrale d'Assurances, Mutuelle d'Assurance Artisanat Transport, Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière, Mutuelle d'Assurance du Midi, Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique, Monceau Agences Immobilière et Monceau Investissements Mobiliers.

### Conflit Ukraine – Russie

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines. La société n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.





## 2 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

## 3 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. INTRODUCTION ////////////////

Les comptes sont établis conformément aux articles L 123-12 à L 123-22 du code de commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le code des assurances.

Les comptes de l'exercice tiennent également compte des dispositions particulières contenues dans le règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

### 3.2. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES ////////////////

#### 3.2.1. Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

#### 3.2.2. Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

#### 3.2.3. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

#### 3.2.4. Sinitres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Depuis 2005, celles-ci incluent le chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés dans chaque mutuelle de l'Union. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de

l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article 143-14 du règlement ANC 215-11.



### 3.2.5. Provision pour égalisation

Néant

### 3.2.6. Opérations de réassurance acceptées externes à l'Union

Néant

### 3.2.7. Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres nantis par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

### 3.2.8. Evaluation à la clôture de l'exercice des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les sociétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques.

La valeur de réalisation des parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

### 3.2.9. Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence

entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat.

Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Les éventuelles moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation, ne font normalement pas l'objet de dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une dépréciation est comptabilisée en application de l'article R. 343-9 du code des assurances.

### 3.2.10. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, une dépréciation est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable. En application d'un avis émis par le Conseil National de la Comptabilité, devenu depuis l'Autorité des Normes Comptables, il est constitué ligne par ligne une dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire. Une dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle dépréciation à l'inventaire précédent.

Les dépréciations à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique "charges des placements" du compte non technique. Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances

ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles dépréciations à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

### 3.2.11. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

### 3.2.12. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie.

### 3.2.13. Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion et les commissions versées sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures : les frais généraux propres à l'UMAM d'une part et les frais généraux issus de la répartition des dépenses engagées par les GIE de moyens, auxquels adhère l'UMAM.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- les frais d'acquisition qui les frais d'acquisition qui incluent notamment les commissions d'acquisition, les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les commissions d'apéritif, de gestion et d'encaissement, les frais des services chargés du « terme », de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, commissions et courtages versés ;
- les autres charges techniques

qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

### 3.2.14. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en compte de résultat.

### 3.2.15. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de doute sur le caractère recouvrable d'une créance.



### 3.2.16. Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par l'UMAM à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation.

Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention marquant adhésion au statut de mutuelle associée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif du bilan. Si une telle résiliation était intervenue le 31 décembre 2022, à ce titre l'UMAM aurait dû verser à la Mutuelle Centrale de Réassurance un total de 2 920 k€.

### 3.2.17. Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.



## 4 INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN

### 4.1. ACTIF ////////////////

#### 4.1.1. Placements immobiliers

Valeurs bruts	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
<b>Total</b>				

Amortissements	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
<b>Total</b>				

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		
Constructions		
Parts de sociétés immobilières non cotées		
Créances rattachées à des participations		
<b>Total</b>		



## 4.1.2. Actif – Entreprises liées

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations	2 000 000		1 250 000	750 000
Prêts sociétés du groupe				
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>		<b>1 250 000</b>	<b>750 000</b>

Dépréciations	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Prêts sociétés du groupe				
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
<b>Total</b>				

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés		
Obligations	2 000 000	750 000
Prêts sociétés du groupe		
Créances pour espèces déposées chez les cédantes		
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>	<b>750 000</b>

### 4.1.3. Autres placements

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	16 198 074	99 968		4 685 072	11 612 970
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	3 437 585			- 50 381	3 487 967
Prêts et avances sur polices					
Autres placements			2 968 200		2 968 200
Instruments de trésorerie	762 322		3 098 875	1 293 243	2 567 953
Valeurs remises en nantissement	1 009				1 009
<b>Total</b>	<b>20 398 990</b>	<b>99 968</b>	<b>6 067 075</b>	<b>5 927 934</b>	<b>20 638 099</b>

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture		Mouvements		A la clôture	
	Amort.	Dépr.	Dotations	Reprise	Amort.	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables						
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts et avances sur polices						
Instruments de trésorerie						
Autres placements						
Valeurs remises en nantissement						
<b>Total</b>						

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	16 198 074	11 612 970
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	3 437 585	3 487 967
Prêts		
Autres placements		2 968 200
Instruments de trésorerie	762 322	2 567 953
Valeurs remises en nantissement	1 009	1 009
<b>Total</b>	<b>20 398 990</b>	<b>20 638 099</b>



## 4.1.4. Etat récapitulatif des placements

### 1) Placements

Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2021
1. Placements immobiliers				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
Dans l'OCDE	2 968 872	2 968 872	2 764 126	672
Hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
Dans l'OCDE	14 758 602	14 758 602	13 074 751	17 669 549
Hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
Dans l'OCDE	99 545	99 545	100 268	
Hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dans l'OCDE	3 427 332	3 382 915	3 344 009	4 601 744
Hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Dans l'OCDE	1 009	1 009	1 009	1 009
Hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
10. Actifs représentatifs contrats en UC				
Placements immobiliers				
Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM				
OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
Autres OPCVM				
Obligation et autres titres à revenu fixe				
<b>11. Total des lignes 1 à 10</b>	<b>21 255 360</b>	<b>21 210 994</b>	<b>19 284 163</b>	<b>22 272 974</b>



Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2021
Dont Placements évalués selon l'article R 343-9	3 427 332	3 382 915	3 344 009	4 601 744
Dont Placements évalués selon l'article R 343-10	17 828 028	17 828 028	15 940 154	17 671 230
Dont Placements évalués selon l'article R 343-13				
<b>Dont pour les entreprises visées à l'article L 310-1</b>				
Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	21 253 351	21 209 935	19 283 153	22 271 965
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 009	1 009	1 009	1 009
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France				
Autres affectations ou sans affectation				

Rapprochement entre l'Etat des placements et le montant des placements au bilan

	2022			2021		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>Montant des placements à l'actif du bilan</b>	<b>21 255 360</b>	<b>21 386 483</b>	<b>19 284 163</b>	<b>22 348 562</b>	<b>22 400 606</b>	<b>25 002 407</b>
Amortissement de surcote						
Amortissement de décote		177 156			127 632	
<b>Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements</b>	<b>21 256 976</b>	<b>21 210 944</b>	<b>19 284 163</b>	<b>22 348 562</b>	<b>22 272 974</b>	<b>25 002 407</b>

Autres informations : droits réels et parts de sociétés immobilières non cotées dans le poste « terrains et constructions »

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2021
<b>Immeuble d'exploitation</b>				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
<b>Autres immobilisations</b>				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
<b>Total</b>				



Autres informations : solde non encore amorti ou non encore repris à l'article R343-9

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur de remboursement	3 065 735	4 235 040
Valeur nette	3 382 915	4 601 744
<b>TOTAL</b>	<b>- 317 180</b>	<b>- 366 704</b>

Autres informations : Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
Portugal				
Chypre				
Irlande				
<b>Total</b>				

## 4.1.5. Créances

Créances	Montant au 31/12/2022	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2021
Primes à émettre	- 5 014	- 5 014		- 211 379
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 126 848	3 126 848		3 277 822
Créances nées d'opérations de réassurance	2 147	2 147		362 659
Autres créances	2 249 439	2 249 439		1 306 402
<b>Total</b>	<b>5 373 420</b>	<b>5 373 420</b>		<b>4 735 505</b>

#### 4.1.6. Compte de régularisation à l'actif

Comptes de régularisation – Actif	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts courus non échus	30 354	29 272
Frais d'acquisition reportés	23 070	12 477
Différences sur les prix de remboursement		
Autres	4 947	2 510
<b>Total</b>	<b>58 371</b>	<b>44 259</b>

#### 4.1.7. Filiales et participations

Néant

#### 4.1.8. Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Contre-valeur en devises (en EUR)		Composition en euros	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Zone Euro</b>					
Royaume-Uni	GBP				
Danemark	DKK				
Suède	SEK				
<b>1/ Total zone européenne</b>					
Australie	AUD				
Maroc	MAD				
Canada	CAD				
Suisse	CHF	2 126 476		2 159 517	
Etats-Unis	USD				
Divers (Franc pacifique – XPF)					
<b>2/ Total hors Union Européenne</b>				2 159 517	
<b>Total général</b>				<b>2 159 517</b>	



## 4.2. PASSIF

### 4.2.1. Capitaux propres

Les variations observées sur les différents postes de capitaux propres ont notamment pour origine :

- La formation du résultat de l'exercice, soit un excédent de 148 k€ ;
- L'affectation du résultat 2021 de 2 566 k€ au compte de report à nouveau.

Capitaux propres	31/12/2021	Affectation du résultat 2021	Augmentation	Diminution	Résultat 2022	31/12/2022
<b>Fonds d'établissement et fond social complémentaire</b>	<b>10 500 000</b>					<b>10 500 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>1 582 622</b>					<b>1 582 622</b>
Réserve complémentaire fonds d'établissement						
Réserve de réévaluation						
Autres réserves	1 582 622					1 582 622
Réserve de capitalisation						
Réserve de solvabilité						
<b>Report à nouveau</b>	<b>4 380 211</b>	<b>2 566 142</b>				<b>6 946 353</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 566 142</b>	<b>- 2 566 142</b>			<b>147 890</b>	<b>147 890</b>
<b>Total</b>	<b>19 028 975</b>				<b>147 890</b>	<b>19 176 866</b>

### 4.2.2. Passifs subordonnés

Néant.



### 4.2.3. Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2022	31/12/2021
Dommages Corporels individuels	1 086		
R.C Automobile	15 839		
Domage Automobiles	142 181		2 756
Dommages aux biens des particuliers	2 719		
Dommages aux biens des professionnels	6 830		
Dommages aux biens agricoles			
Catastrophes naturelles	1 128		
Responsabilité Civile	746		
Pertes pécuniaires			
Divers	6 580		
Transport			
Acceptations			
<b>Total</b>	<b>177 110</b>		<b>2 756</b>



## 4.2.4. Evolution de la sinistralité des affaires directes non-vie au cours des derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2018	2019	2020
<b>Exercice 2020</b>			
Règlements	5 842 319	6 013 842	3 291 819
Provisions	5 241 384	2 242 518	3 607 298
<b>Total charge des sinistres</b>	<b>11 083 703</b>	<b>8 256 359</b>	<b>6 899 117</b>
Primes acquises	9 690 930	9 905 647	8 654 476
<b>Ratio S/P</b>	<b>114,37%</b>	<b>83,35%</b>	<b>79,71%</b>

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2018	2019	2020	2021
<b>Exercice 2021</b>				
Règlements	6 166 139	6 416 492	4 591 632	3 962 103
Provisions	4 763 572	1 430 143	2 813 942	3 868 692
<b>Total charge des sinistres</b>	<b>10 929 711</b>	<b>7 846 634</b>	<b>7 405 574</b>	<b>7 830 795</b>
Primes acquises	9 665 571	9 913 236	8 860 095	9 230 951
<b>Ratio S/P</b>	<b>113,08%</b>	<b>79,15%</b>	<b>83,58%</b>	<b>84,83%</b>

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Exercice 2022</b>					
Règlements	6 269 619	6 576 381	5 384 380	5 649 096	4 213 172
Provisions	4 504 542	1 243 268	1 116 922	2 650 666	5 758 316
<b>Total charge des sinistres</b>	<b>10 774 161</b>	<b>7 819 649</b>	<b>6 501 302</b>	<b>8 299 762</b>	<b>9 971 489</b>
Primes acquises	9 669 919	9 919 113	9 449 371	9 425 727	9 238 879
<b>Ratio S/P</b>	<b>111,42%</b>	<b>78,83%</b>	<b>68,80%</b>	<b>88,05%</b>	<b>107,93%</b>

Libellé	2022			2021
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
<b>Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture</b>	<b>18 349 158</b>	<b>15 209 431</b>	<b>3 139 728</b>	<b>3 483 312</b>
				0
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	2 915 960	2 317 335	598 625	830 102
				0
<b>Provision pour sinistres à la clôture</b>	<b>14 706 309</b>	<b>12 208 535</b>	<b>2 497 774</b>	<b>2 371 092</b>
<b>Boni (+) Malé (-) sur antérieur</b>	<b>726 889</b>	<b>683 560</b>	<b>43 329</b>	<b>282 119</b>

#### 4.2.5. Provision pour risque d'exigibilité

Une provision pour risque d'exigibilité a été dotée en 2022 pour un total de 609 k€.

#### 4.2.6. Provisions

Produits	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour litiges		
Provisions pour risques	4 006	
Autres provisions pour risque et provisions pour charges		6 925
<b>TOTAL</b>	<b>4 006</b>	<b>6 925</b>

#### 4.2.7. Dettes

	31/12/2022	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	31/12/2021
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	3 179 755	3 179 755		2 808 091
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 115	8 145		108 379
Dettes nées d'opérations de réassurance	267 369	267 369		99 281
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres dettes	1 658 307	1 658 307		2 360 845
<b>Total</b>	<b>5 113 577</b>	<b>5 113 577</b>		<b>5 376 596</b>

#### 4.2.8. Comptes de régularisation au passif

Comptes de régularisation – Passif	31/12/2022	31/12/2021
Intérêt courus non échus		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	177 156	127 632
Charges constatées d'avance		
Autres		
<b>Total</b>	<b>177 156</b>	<b>127 632</b>



## 4.2.9. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	31/12/2022	31/12/2021
<b>Personnel</b>		
Dettes provisionnées pour congés à payer		
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats		
Autres charges à payer		
<b>Organisme sociaux</b>		
Charges sociales sur congés payés	85	63
Autres charges à payer		
<b>Etat</b>		
Impôts sociétés		820 126
Taxe sur les conventions d'assurances		
Autres charges à payer	7 217	24 716
Autres charges à payer	122 852	194 359
<b>TOTAL</b>	<b>130 154</b>	<b>1 039 264</b>

Produits à recevoir	31/12/2022	31/12/2021
<b>Personnel</b>		
Organismes sociaux	83	
Etats	929 817	26 341
Autres produits à recevoir	1 321 280	1 279 988
<b>TOTAL</b>	<b>2 251 180</b>	<b>1 306 329</b>

## 4.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	0	0
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	46 959	67 243
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>46 959</b>	<b>67 243</b>

Engagements reçus	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Comptes gagés par les réassureurs	15 673 163	16 093 902
Contribution complémentaire envers les mutuelles adhérentes	21 087 215	20 563 000
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>36 760 378</b>	<b>36 656 439</b>



## 5.1. RÉSULTAT TECHNIQUE // // // //

Les données sont présentées en milliers d'euros

	Total	Dom- mage corporels ind & coll (20+21)	Auto- mobi- le RC (22)	Auto- mobi- le dom- mages (23)	Dom- mages aux biens des par- ticuliers (24)	Dom- mages aux biens des profes- sionnels (25)	Dom- mages aux biens agricoles (26)	Catas- trophes natu- relles (27)	RC générale (28)	Pro- tection juridiques et assis- tance (29+30)	Pertes Pé- cuniaires (31)	Trans- ports (34)	Dom- mage construc- tion (35)	RC Dé- cennale construc- tion (36)	Crédit Cauti- on (37+38)	Accep- tation en France
Primes acquises	10 168	195	3 402	5 317	259	585	-	137	279	-1	-7	-	-	-	1	-
Primes	10 235	194	3 376	5 392	268	591	0	137	277	-1	0	0	0	0	1	0
Variation de primes non acquises	-67	0	27	-75	-9	-6	0	0	1	0	-7	0	0	0	0	0
Charges de prestations	-8 495	-39	-4 190	-3 891	-292	-285	-0	-155	13	41	24	0	1	279	0	0
Prestations et frais payés	-7 659	-32	-3 594	-3 740	-70	-112	0	-105	-1	-6	0	0	0	0	0	0
Variation des provisions pour prestations	-835	-7	-596	-151	-223	-173	-0	-51	14	48	24	0	1	279	0	-0
<b>Solde de souscription</b>	<b>1 673</b>	<b>155</b>	<b>-788</b>	<b>1 426</b>	<b>-33</b>	<b>300</b>	<b>-0</b>	<b>-18</b>	<b>292</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>279</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Frais d'acquisition	-1 320	-23	-449	-675	-32	-71	0	-23	-40	-6	0	0	0	0	-0	0
Autres charges nettes de gestion	-1 181	-11	-492	-580	-24	-38	0	-15	-18	-4	0	0	0	0	-0	0
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-2 501</b>	<b>-34</b>	<b>-941</b>	<b>-1 255</b>	<b>-56</b>	<b>-109</b>	<b>0</b>	<b>-38</b>	<b>-58</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-0</b>	<b>0</b>
Produits nets des placements	288	3	192	62	8	7	0	2	1	2	2	0	2	5	0	1
Participation aux résultats	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde financier</b>	<b>288</b>	<b>3</b>	<b>192</b>	<b>62</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-8 569	-163	-2 854	-4 453	-218	-508	0	-139	-232	-2	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les prestations payées	5 350	15	2 483	2 627	43	81	0	98	1	4	0	0	0	0	0	0
Part des réassurances dans les charges de provisions pour prestations	12	2	-64	42	164	128	0	47	-9	-39	-18	0	-1	-241	0	0
Part des réassureurs dans les participations	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	2 655	50	873	1 372	72	161	0	53	73	1	1	0	0	0	0	0
<b>Solde de réassurance</b>	<b>-551</b>	<b>-96</b>	<b>438</b>	<b>-413</b>	<b>61</b>	<b>-139</b>	<b>0</b>	<b>59</b>	<b>-167</b>	<b>-37</b>	<b>-17</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-241</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-1 092</b>	<b>28</b>	<b>-1 098</b>	<b>-180</b>	<b>-20</b>	<b>59</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>68</b>	<b>-4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Hors compte																
Provisions pour primes non acquises à la clôture	177	1	16	142	3	7	0	1	1	7	-	-	-	-	-	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	107	-2	42	67	-6	1	0	2	1	0	0	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	22 751	373	17 181	3 772	701	492	4	151	33	40	-	-	-	-	-	4
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	17 970	320	15 216	1 187	502	256	4	109	51	1	25	-	1	294	-	4
Autres provisions techniques à la clôture	2 089	10	1 945	102	17	14	-5	4	-0	1	-	0	2	-1	-	0
Autres provisions techniques à l'ouverture	1 582	0	1 584	1	-1	1	-5	1	-1	2	-	0	2	-1	-	-



## 5.2. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

Nature des charges	Montant
Intérêt	75 669
Frais externe de gestion	3 418
Frais internes	
<b>Frais de gestion des placements et intérêts financiers</b>	<b>79 086</b>
Amortissement des différences de prix de remboursement	49 524
Amortissement matériel service financier	
Dotations à la provision pour dépréciation à caractère durable	
<b>Autres charges des placements</b>	<b>49 524</b>
Moins-values réalisées	10 523
Réévaluation des O.A.T.I.	
Dotations à la réserve de capitalisation	
<b>Pertes provenant de la réalisation des placements</b>	<b>10 523</b>
<b>Total charges des placements</b>	<b>139 133</b>

Nature des charges	Montant
Placements immobiliers	127 390
Autres placements – Entreprises liées	
Autres placements – Autres	
<b>Revenus des placements</b>	<b>127 390</b>
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	
Produits financiers divers	
<b>Autres produits de placements</b>	
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	
Plus-values sur réalisation de placements	1 516 924
<b>Réévaluation des O.A.T.I.</b>	
Reprise sur les réserves capitalisation	101 179
<b>Profits provenant de la réalisation de placement</b>	<b>1 618 103</b>
<b>Total produits des placements</b>	<b>1 745 493</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>1 606 359</b>



### 5.3. CHARGES PAR DESTINATION (HORS COMMISSIONS) //

Nature	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	Autres Charges techniques	TOTAL
Charges externes	151 768	77 692	114 031	79 086	127 594	550 172
Charges internes	369 845	214 700	278 509		90 118	953 172
Dotations aux amortissements et aux provisions	14 812	7 622	11 154		3 213	36 801
Autres		- 10 593				-10 593
<b>Total</b>	<b>536 425</b>	<b>289 421</b>	<b>403 694</b>	<b>79 086</b>	<b>220 925</b>	<b>1 529 552</b>

### 5.4. CHARGES DE PERSONNEL //

La société n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici correspondent aux sommes versées au directeur général et au directeur général délégué.

Nature	31/12/2022	31/12/2021
Salaires		
Pension et retraites		
Charges sociales	1 215	1 267
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>1 215</b>	<b>1 267</b>



## 5.5. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits exceptionnels</b>		
Autres produits exceptionnels		1
Produits sur exercices antérieurs	741	
Article 700 produits		
Produits exceptionnelles issus du déversements classe 9/ classe 6	910	5 454
Reprise de provisions pour litiges		
Reprise de provisions à caractère exceptionnel		
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>1 651</b>	<b>5 455</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Autres pertes exceptionnelles	1	1
Pertes sur exercices antérieurs		
Amendes et pénalités		
Article 700 pénalités		
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6	9 028	4
Dotation de provisions pour litiges		
Dotation de provisions à caractère exceptionnel	- 2 919	
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>6 110</b>	<b>5</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 4 460</b>	<b>5 450</b>

## 5.6. PRIMES BRUTES EMISES

	31/12/2022	31/12/2021
Primes d'assurance directe en France	10 235 036	9 819 857
Primes d'assurance directe en UE		
Prime d'assurance directe hors UE		
<b>TOTAL</b>	<b>10 235 036</b>	<b>9 819 857</b>



## AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. EFFECTIF PRÉSENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE // // // //

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des GIE auxquels elle adhère. Elle n'emploie pas de salarié.

### 6.2. JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION // //

Au titre de l'exercice 2022, 5 200 € de jetons de présence sont dus aux membres du conseil d'administration.

### 6.3. COMBINAISON DES COMPTES // // // // // // // // // //

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8ème établit les comptes combinés intégrant les comptes annuels de l'UMAM.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## **Union des Mutuelles d'Assurances Monceau**

Union de sociétés d'assurances mutuelles régie par le code des  
assurances

Siège social : 36/38 Rue de Saint-Petersbourg 75008 PARIS

SIREN : 784 338 717

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

**SEC BURETTE**

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**UNION DES MUTUELLES D'ASSURANCES MONCEAU** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'union à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

UNION DES MUTUELLES  
D'ASSURANCES  
MONCEAU

Exercice clos le  
31 décembre 2022

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## *Valorisation des placements financiers non cotés*

### Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, l'UNION DES MUTUELLES D'ASSURANCES MONCEAU détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et de la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2022 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2022,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

## *Evaluation des provisions pour sinistres à payer*

### Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 18,4 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.



Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3.2. Informations sur le choix des méthodes utilisées – Sinistres de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions et testé leur efficacité,
- Apprécié la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
- Apprécié la fiabilité des états produits par les mutuelles adhérentes, retraçant les données historiques,
- Rapproché les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistre (boni/mali du dénouement),
- Recalculé les provisions techniques sur certains segments.

#### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES ////////////////////////////////////// AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

UNION DES MUTUELLES  
D'ASSURANCES  
MONCEAU

Exercice clos le  
31 décembre 2022

## INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

### *Désignation du commissaire aux comptes*

Nous avons été nommé commissaire aux comptes de l'UNION DES MUTUELLES D'ASSURANCES MONCEAU par l'assemblée générale du 9 juin 2021.

Au 31 décembre 2022, le cabinet SEC BURETTE était dans la seconde année de sa mission.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'union à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'union ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre union.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'union à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**UNION DES MUTUELLES  
D'ASSURANCES  
MONCEAU**

*Exercice clos le  
31 décembre 2022*

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Fait à Rouen, le 5 juin 2023*

Le Commissaire aux Comptes

**SEC BURETTE**

Alain BURETTE







## **Union des Mutuelles d'Assurances Monceau**

Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'Approbation des Comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

SEC BURETTE

## **Union des Mutuelles d'Assurances Monceau**

Union de sociétés d'assurances mutuelles régie par le code des  
assurances

Siège social : 36/38 Rue de Saint-Petersbourg 75008 PARIS  
SIREN : 784 338 717

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée Générale d'Approbation des Comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

**SEC BURETTE**

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

UNION DES MUTUELLES  
D'ASSURANCES  
MONCEAU

Exercice clos le  
31 décembre 2022

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre union, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R. 322-57 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-1 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Convention de licence de marque SARP

**Date du conseil d'administration :** 14 décembre 2022

**Avec la société :** Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance (Sarp)

#### **Membre des organes de direction :**

- Monsieur Jérôme Sennelier, Président,
- Monsieur Paul Tassel, Secrétaire.

#### **Nature :**

Au 1<sup>er</sup> mars 2022 avec rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la SARP concède à la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Capmi, l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau et Monceau Retraite & Epargne les licences d'exploitation des marques déposées pour l'ensemble des produits et services désignés dans le certificat d'enregistrement ; SARP concède également collectivement l'usage de la marque « Monceau Assurances ».



**UNION DES MUTUELLES  
D'ASSURANCES  
MONCEAU**

*Exercice clos le  
31 décembre 2022*

**Modalités :**

La présente convention est consentie et acceptée par les entités susmentionnées moyennant une redevance forfaitaire égale à 0,2 % de leur contribution au chiffre d'affaires combiné du groupe Monceau Assurances.

Au 31 décembre 2022, le montant de redevance de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau s'élève à 24 402,31 euros.

*Fait à Rouen, le 5 juin 2023*

Le Commissaire aux Comptes

**SEC BURETTE**

Alain BURETTE

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over two horizontal lines. The signature is highly cursive and loops around, crossing itself multiple times. The name 'Alain BURETTE' is printed in a simple, sans-serif font directly below the signature.





# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

## **DU 20 JUIN 2023**

Résolutions ..... 60

# 2



## RÉSOLUTIONS

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.***

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2022, et les approuve.

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.***

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 147 890,21 euros au compte « report à nouveau ».

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.***

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2022, 5 200 euros ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 4 534,74 euros.

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.***

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.***







## Union des Mutuelles d'Assurances Monceau

Union de sociétés d'assurances mutuelles  
Entreprise régie par le Code des assurances – Siret 784 338 717 00027  
Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)  
Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg – CS 70110 – 75380 Paris cedex 08  
Tél. : 01 49 95 79 79 – [www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)